

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/W/235
20 février 2009

(09-0899)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

PROGRAMME PROPOSÉ POUR UN ATELIER CONCERNANT LA RELATION ENTRE LE COMITÉ SPS ET LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES À ACTIVITÉ NORMATIVE

Note du Secrétariat¹

1. L'une des questions identifiées au cours du deuxième examen du fonctionnement et de la mise en œuvre de l'Accord SPS comme devant être examinée plus avant par le Comité SPS était celle de la relation entre le Comité SPS et les trois organisations internationales à activité normative mentionnées dans l'Accord SPS (G/SPS/36, paragraphes 89 à 91). À la réunion du Comité SPS de juin 2008, le Japon a présenté une proposition (G/SPS/W/226) concernant l'organisation d'un atelier spécial portant sur les procédures et les questions traitées par la Commission du Codex Alimentarius FAO/OMS (Codex), par la Convention internationale pour la protection des végétaux de la FAO (CIPV) et par l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (les "trois organisations sœurs"). La Nouvelle-Zélande a également proposé quelques questions spécifiques qui pourraient être abordées en ce qui concerne la relation entre le Comité et les trois organisations sœurs (G/SPS/W/206). Le Comité a approuvé ces propositions et le Secrétariat a indiqué qu'un atelier de ce type pourrait être organisé en marge de la réunion du Comité d'octobre 2009.
2. Les Membres ont demandé au Secrétariat d'élaborer un projet de programme pour l'atelier, pour examen par le Comité. Le programme proposé ci-joint a été établi essentiellement sur la base des suggestions du Japon et de la Nouvelle-Zélande, ainsi que des consultations tenues avec le Codex, la CIPV et l'OIE.
3. Des représentants des trois organisations sœurs seront invités à l'atelier pour décrire le processus et les procédures intervenant dans l'élaboration et l'adoption de normes, directives et recommandations internationales en rapport avec l'Accord SPS. Les délégués au Comité SPS auront la possibilité de discuter de la manière d'améliorer la coordination des travaux entre les trois organisations sœurs et le Comité en vue d'accroître l'efficacité et d'éviter les chevauchements.

¹ Le présent document a été établi par le Secrétariat sous sa propre responsabilité et est sans préjudice des positions des Membres ni de leurs droits et obligations dans le cadre de l'OMC.

**ATELIER SUR LA RELATION ENTRE LE COMITÉ SPS
ET LE CODEX, LA CIPV ET L'OIE**

26 octobre 2009

PROGRAMME PROPOSÉ

10 heures-10h.15	Observations liminaires du Président
10h.15-10h.30	<p>Introduction générale – Secrétariat de l'OMC</p> <p><i>Principales questions à traiter:</i></p> <ul style="list-style-type: none">a) Rôle pertinent du Comité SPS par rapport à celui du Codex, de la CIPV et de l'OIE ("les trois organisations sœurs")b) Domaines où les travaux risquent de se chevaucher et possibilités de collaborationc) Procédure suivie par le Comité SPS pour inviter les trois organisations sœurs à traiter des problèmesd) Évaluation des mesures prises par les trois organisations sœurs pour régler des problèmes soumis par le Comité SPSe) Cohérence dans l'interprétation de l'Accord SPS entre les trois organisations sœursf) Suivi des travaux menés par les autres organismes internationaux compétentsg) Équivalence, non-utilisation des normes, absence des normes, ou inadéquation des normes et leur classement par ordre de priorité dans le cadre des travaux du Comité SPS
10h.30-11 heures	<p>Convention internationale pour la protection des végétaux de la FAO (CIPV)</p> <ul style="list-style-type: none">a) Considérations générales sur la normalisation et la collaboration avec le Comité SPSb) Processus de normalisation: rôle de la science; participation des Membres, en particulier des pays en développement; processus de prise de décisions; durée, etc.c) Surveillance de l'utilisation des normes: modalités; dans quel cadre et comment traiter effectivement des problèmes liés au non-respect des normes; difficultés de mise en œuvre; faits nouveaux exigeant le réexamen des normes, etc.d) Améliorations récentes/systemiques en matière de normalisatione) Questions nouvelles/difficiles à traiter: normes privées; changement climatique; régionalisation; équivalence, etc.

11 heures-11h.20	Questions et réponses
11h.20-11h.50	<p>Organisation mondiale de la santé animale (OIE)</p> <ul style="list-style-type: none">a) Considérations générales sur la normalisation et la collaboration avec le Comité SPSb) Processus de normalisation: rôle de la science; participation des Membres, en particulier des pays en développement; processus de prise de décisions; durée, etc.c) Surveillance de l'utilisation des normes: modalités; dans quel cadre et comment traiter effectivement les problèmes liés au non-respect des normes; difficultés de mise en œuvre; faits nouveaux exigeant le réexamen des normes, etc.d) Améliorations récentes/systemiques en matière de normalisatione) Questions nouvelles/difficiles à traiter: normes privées; changement climatique; régionalisation; équivalence, normes relatives aux produits de base, etc.
11h.50-12h.10	Questions et réponses
12h.10-12h.40	<p>Commission du Codex Alimentarius FAO/OMS (Codex)</p> <ul style="list-style-type: none">a) Considérations générales sur la normalisation et la collaboration avec le Comité SPSb) Processus de normalisation: rôle de la science; participation des Membres, en particulier des pays en développement; processus de prise de décisions; durée, etc.c) Surveillance de l'utilisation des normes: modalités; dans quel cadre et comment traiter effectivement les problèmes liés au non-respect des normes; difficultés de mise en œuvre; faits nouveaux exigeant le réexamen des normes, etc.d) Améliorations récentes/systemiques en matière de normalisatione) Questions nouvelles/difficiles à traiter: normes privées; innocuité des produits alimentaires par opposition à la qualité; équivalence, etc.
12h.40-13 heures	Questions et réponses
13 heures-15 heures	Pause déjeuner

